

SORTIE CULTURELLE

DEMANDE D'INSCRIPTION

IDENTITE DU DEMANDEUR	
NOM (en majuscule):	
PRENOM:	_
ADHERENT: □ OUI	NON A compléter uniquement pour les non adhérents Tél mobile
LA SORTIE	Email (en majuscule)
INTITULE :	épliant informatif
DATE(S):	
Si la sortie comporte une ou plusieurs nuitées (mention obligatoire) :	
☐ Je souhaite une chambre single (supplément chambre individuelle à ma charge)	
☐ Je souhaite une chambre double avec : ☐ 1 grand lit ☐ 2 lits simples (twin) Afin de faciliter l'enregistrement à l'hôtel, merci de préciser l'identité de la personne concernée par le partage de la chambre Nom/Prénom :	
\square Je souhaite une chambre double (2 lits simples) <u>à partager</u> avec un(e) autre participant(e)	
PARTICIPATION FINANCIERE :	(1 chèque par personne et par sortie)
☐ Je joins à la demande un chèque libellé à l'ordre de l'Institut du temps libre d'un montant de€ Attention! La participation à la sortie sera validée lors de la réception du chèque. Celui-c peut être :	
- adressé par voie postale au siège de l'Association	

remis à un Administrateur lors d'une conférence

Merci de remplir un imprimé par personne et par sortie ; à adresser par :

☑ Courrier électronique : contact@institutdutempslibre.fr

☑ Courrier postal à : ITL « sorties culturelles » 11 rue des Saulées 63400 CHAMALIERES

INFORMATIONS

Le chèque sera encaissé après la sortie (pas d'acompte)

Les informations communiquées sont confidentielles ; elles sont destinées uniquement à l'organisation du séjour.

La participation au séjour sera confirmée par un mail de l'ITL à la réception du paiement.

Une liste d'attente peut être constituée ; en cas de désistement, il sera fait appel aux adhérents de la liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des demandes, expressément formulées par écrit.

1- Désistement du participant

Voir les conditions de l'assurance annulation.

Le participant doit informer l'ITL de son indisponibilité par mail ou téléphone dès qu'il en a connaissance.

Le participant peut également proposer un remplaçant (adhérent ou non) <u>qu'il aura préalablement sollicité</u>. Dans ce cas, l'assurance annulation ne sera pas activée et son chèque sera détruit dès réception de la participation financière de son remplaçant.

2- Annulation de la sortie

En cas d'annulation de la sortie pour quelque motif que ce soit, les adhérents sont informés dès que possible par mail ou téléphone et les chèques de participation sont détruits.

Date de la demande

Signature du participant

INFO ASSURANCE: De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit assurance groupes confiance est destiné à garantir les dommages subis par l'assuré avant et pendant le voyage ainsi que les frais restés à sa charge (**Transport** ; **hébergement** ; **visites**)



Qu'est-ce qui est assuré ?

☑ ANNULATION DE VOYAGE PAR LES PARTICIPANTS

Annulation en <u>toutes causes justifiées</u> : franchise de 10% avec un minimum de 50€ par personne

✓ BAGAGES

Vol, perte, destruction des bagages

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Retour anticipé

Frais de recherche, de secours et de sauvetage

Assistance juridique à l'étranger

Prolongation de séjour jusqu'à 80 € par jour par personne avec un maximum de 10 jours

Frais médicaux à l'étranger

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'au prorata temporis



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- L'annulation pour convenance personnelle
- Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat :

- Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.